

Étaient présents : M. – MME BOUTHEMY André - Maire, JEULAND Stéphane, GENOUEL Angélique, BARON Rémi, DROUILLÉ Jérôme, GEFFRAULT Fernand, GRANDGIRARD Pascal, DELALANDE Bruno, NIEZ Sophie, MARTIN Yannick

Étaient excusés : FOURRAGE Laurent, BOUVIER Michel, DELAHAIE Meddy, BUSSON Françoise

Secrétaire de séance : Sophie NIEZ

Le Conseil Municipal commence par approuver le compte rendu du précédent conseil. Aucune remarque particulière n'est formulée.

Le Maire poursuit alors le conseil en abordant le point 1 de l'ordre du jour :

1. Finances

Vote des budgets annexes 2015

Le vote des budgets annexes 2015 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Ces budgets concernent la mise en chantier des lotissements (lotissement artisanal et lotissement des Vallons).

ZONE D'ACTIVITES

Section de fonctionnement

chapitre	libellé	Montant proposé
6045	études	30 260,00
605	travaux	160 000,00
71355-042	Terrain aménagés (stocks)	31 292,95
23	Virement à la section d'invest	18 000,18
658	Autres charges	5,00
total		239 558,13
002	Excédent reporté	18 000,18
71355-042	Terrain aménagés (stocks)	221 552,95
758	Autres produits	5,00
total		239 558,13

Section d'investissement

Chapitre	Libellé	Proposition 2015
001	Déficit reporté	31 292,95
3555-040	terrain aménagés (stocks)	221 552,95
	TOTAL DES DEPENSES	252 845,90
16	emprunt	203 552,77
021	Virement de la section de fonct	18 000,18
3555-040	terrain aménagés (stocks)	31 292,95
	TOTAL RECETTES	252 845,90

LES VALLONS

Section de fonctionnement

chapitre	libellé	Montant proposé
6045	études	31 085,00
605	travaux	270 000,00
71355-042	Terrain aménagés (stocks)	21 057,03
23	Virement à la section d'invest	17 000,00
658	Autres charges	5,00
total		339 147,03
002	Excédent reporté	17 000,00
71355-042	Terrain aménagés (stocks)	322 142,03
758	Autres produits	5,00
total		339 147,03

Section d'investissement

Chapitre	Libellé	Proposition 2015
001	Déficit reporté	21 057,03
3555-040	terrain aménagés (stocks)	322 142,03
	TOTAL DES DEPENSES	343 199,06
16	emprunt	305 142,03
021	Virement de la section de fonct	17 000,00
3555-040	terrain aménagés (stocks)	21 057,03
	TOTAL RECETTES	343 199,06

Ces budgets sont adoptés à l'unanimité.

Décision modificative 01 aux budgets

Le second point à aborder sur la question des finances est une décision modificative au budget assainissement concernant l'échéance de l'emprunt de la station d'épuration pour l'année 2015. Le prêt a été renégocié afin d'en allonger la durée, réduire le taux et diminuer les annuités à compter du 01/05/2015. L'annuité précédente était de 37000.00 €. Après renégociation, l'annuité sera amenée à 24000.00 €. Le budget avait été adopté sur ces bases. Toutefois, le prêt ayant été renégocié tardivement, l'annuité 2015 est due sur les bases du prêt précédent. Monsieur le Maire sollicite donc l'accord du conseil municipal pour entériner l'annuité sur la base de 37000.00 €. Aucune autre possibilité de négociation étant possible, le Conseil municipal accepte la modification du budget à l'unanimité.

BUDGET GENERAL

Compte	intitulé	Montant
D 67441	Subv aux budgets annexes	+ 16 267.00
D 61521	Entretien de terrains	-5 000.00
D 61522	Entretien de bâtiments	-5 000.00
D 61523	Entretien de voirie	-5 000.00
D 60632	Fourniture de petit équipement	- 1 267.00

BUDGET ASSAINISSEMENT

Compte	intitulé	Montant
D 66111	Intérêts des emprunts	16 267.00
D 1641	Capital des emprunts	21 005.00
D 2313-0011	Travaux	-21 005.00
R 74	Subvention d'exploitation	16 267.00

Renouvellement de la ligne de trésorerie à la Caisse d'Epargne

Le troisième point abordé concerne le renouvellement des lignes de trésorerie. Monsieur le Maire a renégocié et prolongé auprès des banques habituelles de la Mairie les lignes de trésorerie dont nous disposons sur les bases suivantes :

Caisse d'Epargne : 100 000 € sur 12 mois maximum, taux 2.02 %, commission en cas d'utilisation 500.00 €

Crédit Mutuel ARKEA : 80 000 €, taux 1.71 % indexé sur l'indice EURIBOR 0.048 %

Ces lignes de trésorerie n'ont pas été utilisées en 2015.

Elles ont été utilisées en 2014, remboursées en juin.

Le conseil municipal adopte la proposition de la caisse d'epargne à l'unanimité.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré,

- retient la proposition d'une ligne de trésorerie pour un montant de **100 000 €**

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

montant	: 100 000 euros
durée maximum	: 12 mois
taux d'intérêt fixe	: 2.02 %
Frais de dossier	: néant
Commission d'engagement	: 500 euros
Commission de non utilisation	: 0.40% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

Remboursement d'un candélabre

Un quatrième point est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. En 2011, un candélabre du lotissement la Chapelle avait été endommagé. L'assureur a obtenu le remboursement du dommage pour un montant de 1 650.00 €

Le Conseil municipal valide l'encaissement de ce remboursement de sinistre.

2- TRAVAUX

Le second point de l'ordre du jour concerne les travaux :

Le premier point concerne le lotissement des Vallons. Lors du dernier rendez-vous avec TECAM, un problème a été soulevé. La zone constructible se trouverait dans une zone humide en raison de la présence de terre argileuse. De ce fait la loi sur l'eau s'appliquerait si la surface à lotir était supérieure à 1ha.

La surface à lotir était de 10500 m². Il est donc décidé de modifier la superficie du lotissement afin qu'elle soit inférieure à 1ha.

Le PLU devra être modifié. Il sera possible de ne faire que des modifications simplifiées, une étude est en cours.

Le coût de ces modifications est d'environ 2 500.00 €.

Le second point abordé est le lotissement d'activités. La voie de contournement est remise à plus tard. Le PLU devra là encore être modifié. Des terrains devront être reclassés.

Monsieur le Maire précise que des artisans de Cornillé souhaitent s'installer dans la zone.

TECAM propose dans un premier temps d'aménager la rue des Lavandières en élargissant la voirie (en busant et utilisant le fossé).

Le conseil municipal propose de réfléchir dans le cahier des charges aux activités acceptées dans cette zone afin d'éviter les nuisances pour le voisinage (niveau sonore, dangerosité des activités et produits stockés ...).

3-QUESTIONS DIVERSES

La commune dispose d'un contrat d'assurance auprès de la compagnie MMA garantissant les risques statutaires des agents communaux. La cotisation s'élève à 3072 €. Ce contrat garantit les indemnités journalières des personnels titulaires, les droits étant calculés en fonction du nombre d'heures travaillées (en deçà d'un seuil, l'agent ne peut en bénéficier).

Le CDG 35 propose une mise en concurrence afin de permettre aux communes d'adhérer à un contrat groupe. Le CDG nous transmettra le résultat de l'appel d'offres, le Conseil municipal pourra ensuite de souscrire ou non le contrat.

Pour cela, le CDG demande que l'on puisse leur transmettre une lettre de mandatement ou une délibération du Conseil Municipal. L'échéance principale des contrats est fixée au 01/01.

Le point suivant concerne le plan de lutte contre les nuisibles. Il s'agit d'un plan pluri-annuel dont le coût s'élève à 300.00 €. La convention est signée pour trois ans. Le conseil municipal accepte d'adhérer à cette convention.

Le point suivant concerne deux demandes de notaires concernant la préemption deux biens situés au 2 et 6 rue Saint Méline. Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

Le dernier point à l'ordre du jour concerne la validation du règlement intérieur qui

avait été soumis à l'approbation du Conseil municipal et du CDG 35.

Les points principaux du règlement intérieur concernent :

- Les heures supplémentaires ou complémentaires. Ces heures devront être récupérées et non payées.
- Les heures supplémentaires antérieures à l'exercice ne peuvent être payées.
- Les heures supplémentaires devront être récupérées avant le 31/12. Ces heures devront être récupérées dans le mois qui suit les heures supplémentaires réalisées, sauf exception.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Le Maire clôture la séance à 21h15 et fixe la prochaine séance du conseil au 04 juin 2015.